

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
30 Mars 2018**

**OBJET : Société Aéroport Marseille-  
Provence. Conclusion d'un pacte d'actionnaires.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'approuver la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Vitrolles et le Département, membres de la société Aéroport-Marseille-Provence et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**